



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 8 février 2023

PREAVIS N° 28/2023

concernant une demande de crédit de
CHF 2'216'500.— TTC, pour la réfection et
le réaménagement de la route de Châtel

Délégués municipaux

André Darmon, Syndic
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des Finances
Commission des Routes et Domaines

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers,

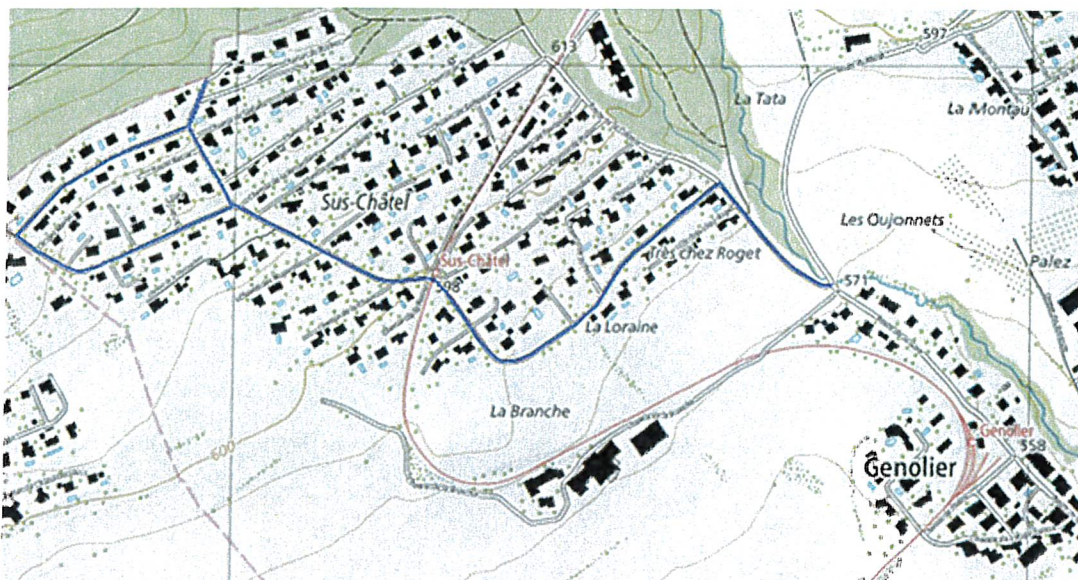
1. PREAMBULE

Le projet de réfection et de réaménagement de la route de Châtel à Genolier consiste principalement à créer un trottoir franchissable destiné à sécuriser les cheminements piétonniers le long de la Route de Châtel et à effectuer la réfection des enrobés de cette route.

En outre, le projet permettra la création et mise en place de nouvelles canalisations d'eaux claires afin de collecter et évacuer les eaux de ruissellement de la chaussée.

1.1 PERIMETRE DU PROJET

Le périmètre du projet comprend un linéaire routier d'environ 1'650 mètres.



Périmètre de projet (en bleu)

1.2 OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- Sécuriser les piétons grâce à la création d'un trottoir franchissable de 1.50 mètres de largeur sur une longueur d'environ 1'000 ml
- Améliorer la cohabitation entre les différents usagers
- Evacuer correctement les eaux de chaussée grâce à la pose de collecteurs d'eaux claires sous la route de Châtel
- Effectuer la réfection totale des revêtements bitumineux dans le périmètre des travaux avec mise en place de revêtements phono absorbants.

1.3. DESCRIPTIF SUCCINCT DES TRAVAUX PAR SECTEURS

- **Premier secteur entre le Chemin des Chevreuils (Ouest) et le bas du Chemin de la Combe aux Lièvres**

Aménagements routiers :

- Mise en place de bordures afin de délimiter correctement les bords de chaussée avec une largeur de chaussée fixée à 4.60 mètres afin d'éviter les emprises sur les propriétés riveraines
- Création de collecteurs EC et de grilles afin d'améliorer la récolte des eaux de ruissellement
- Réfection des enrobés.

- **Deuxième secteur entre le chemin de la Combe aux Lièvres et la route de la Colonie**

Aménagements routiers :

- Création d'un trottoir franchissable de 1.50 mètres de largeur
- Mise en place de bordures afin de délimiter correctement les bords de chaussée avec une largeur de chaussée fixée à 4.10 mètres afin d'éviter les emprises sur les propriétés riveraines
- La largeur de la chaussée avec le trottoir franchissable est de 5.60 mètres. Cette largeur permet le croisement de 2 camions à une vitesse comprise entre 0 et 20 km/h et d'une voiture et d'un camion à une vitesse comprise entre 30 et 40 km/h
- Création de collecteurs EC et de grilles afin d'améliorer la récolte des eaux de ruissellement
- Réfection des enrobés avec mise en place d'enrobés de couleur type col miel sur les trottoirs afin de différencier les zones piétonnes des zones circulées.

- **Troisième secteur : route de la Colonie entre le carrefour avec la route de Châtel et le carrefour avec la rue de la Gare**

Aménagements routiers :

- Création d'un trottoir franchissable de 1.50 mètres de largeur
- Mise en place de bordures afin de délimiter correctement les bords de chaussée avec une largeur de chaussée fixée à 5.90 mètres afin d'éviter les emprises sur les propriétés riveraines
- La largeur de la chaussée avec le trottoir franchissable est de 7.10 mètres. Cette largeur permet le croisement de 2 camions à une vitesse de 50 km/h
- Création de collecteurs EC et de grilles afin d'améliorer la récolte des eaux de ruissellement.
- Réfection des enrobés avec mise en place d'enrobés de couleur type col miel sur les trottoirs afin de différencier les zones piétonnes des zones circulées.

- **Quatrième secteur : chemin des Chevreuils et chemin de la Combe aux Lièvres**

Aménagements routiers :

- Rabotage de la couche de roulement sur 3 centimètres sur environ 5.25 mètres de largeur sur le chemin des Chevreuils et sur le chemin de la Combe aux Lièvres
- Réfection de la couche de roulement sur 3 centimètres sur le chemin des Chevreuils et sur le chemin de la Combe aux Lièvres.

Pour information, ces travaux (qui sont inclus dans le montant des travaux de génie-civil) peuvent être évalués à environ CHF 65'000. — HT.

2. BUDGET ESTIMATIF DES TRAVAUX

Descriptif	Montant HT
Travaux de Génie-civil (y.c. revêtements bitumineux)	CHF 1'770'000.—
Marquage, signalisation et 4 totems zone 30	CHF 30'000.—
Travaux paysagers pour remises en état après travaux	CHF 10'000.—
Travaux préparatoires <ul style="list-style-type: none">Tests HAP sur le revêtement bitumeux existant	CHF 6'500.—
Divers et imprévus (~ 5 %)	CHF 100'000.—
Honoraires ingénieur civil pour : <ul style="list-style-type: none">Phase d'étude (Projet, autorisation et appel d'offre)	CHF 27'500.—
<ul style="list-style-type: none">Phase d'exécution (Organisation, suivi et documentation des travaux)	CHF 92'000.—
Honoraires géomètre pour : <ul style="list-style-type: none">Démarches administratives pour établissement des servitudes et inscription au Registre Foncier	CHF 6'000.—
<ul style="list-style-type: none">Plans et dossier pour enquête publique	CHF 1'500.—
<ul style="list-style-type: none">Cadastration, mise à jour de la couverture du sol réabornement	CHF 14'500.—
Total des travaux (HT)	CHF 2'058'000.—
TVA : 7,7 %	CHF 158'466.—
Total des travaux (arrondi) TTC	CHF 2'216'500.—

REMARQUES

Tous les montants des travaux indiqués ci-dessus sont basés sur des mises en soumission et des demandes d'offres effectuées conformément à la Loi sur les Marchés Publics.

A noter que les travaux de génie-civil ont fait l'objet d'une mise en soumission selon la procédure dite « ouverte » c'est-à-dire avec publication dans la feuille des Avis Officiels. Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

Un état des lieux sera réalisé au préalable des travaux. Cette prestation (comprise dans les honoraires) est nécessaire pour éviter tout litige avec des riverains sur d'éventuels dégâts ou fissures apparus lors ou après les travaux.

3. PLANNING

Afin de profiter des conditions météorologiques favorables, il est prévu de débiter les travaux dès le printemps 2023.

Les tronçons seront entrepris les uns après les autres et par phases successives afin de garantir le transit et l'accessibilité des riverains à leurs propriétés.

La durée de l'ensemble des travaux est estimée à environ 12 mois. Un planning prévisionnel plus détaillé sera établi en collaboration avec l'entreprise soumissionnaire, la direction technique des travaux et la Commune.

Des itinéraires de déviation ainsi que des phases de circulation seront planifiés et mis en place.

4. ASPECTS FONCIERS

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou de l'espace public (servitude).

Lors de l'élaboration de ce projet, il a été constaté que la route actuelle ainsi que certaines portions du nouveau tracé débordaient sur des parcelles privées. Tous les propriétaires concernés ont été approchés afin de régulariser ces exceptions à l'aide de servitude de « passage public à pied et pour tous véhicules » en faveur de la Commune.

5. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dimension économique

Le concept est en adéquation avec une gestion parcimonieuse des finances communales. Bien évidemment, l'ensemble des travaux prévus sera mis en soumission conformément à la Loi sur les marchés publics.

Dimension sociale

Dans un contexte économique plus tendu, il est important que les collectivités publiques investissent dans leurs infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité. Dans ce projet, ce sont plusieurs entreprises, dont la plupart locales, qui sont et seront sollicitées.

Dimension environnementale

Les mesures d'entretien préconisées permettent de pérenniser les voiries communales en évitant une dégradation trop rapide des couches de roulement. Cette action évite à terme une réfection plus lourde des chaussées, la sauvegarde de ressources naturelles (graviers) et l'élimination de matériaux en décharge contrôlée.

Une part prépondérante des fraisâts (rabotage des couches de roulement) sera recyclée par l'entreprise en centrale à bitume (refonte en produits bitumineux). Les éventuels matériaux souillés (HAP>20'000) seront éliminés conformément à la filière préconisée.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu concernant une demande de crédit de **CHF 2'216'500.— TTC**, pour la réfection et le réaménagement de la route de Châtel

Où le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e : d'adopter le préavis N°28/2023, concernant une demande de crédit de CHF 2'216'500.— TTC, pour la réfection et le réaménagement de la route de Châtel.

De financer cet objet via la trésorerie courante et/ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé.

D'effectuer un amortissement du montant net des travaux sur 30 ans et de mettre au budget communal dès 2025 un montant maximal annuel de CHF 70'000.--

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet



Annexes : 7 plans de situation